

1.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231218-321869-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 27 décembre 2023

Publié le 29 décembre 2023

**Suite à la convocation en date du 4 décembre 2023**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 18 DÉCEMBRE 2023**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Doriane BECUE, Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Marie CIETERS donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à François-Xavier CADART, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Valérie LETARD, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Monique EVRARD, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Mickaël HIRAUX, Anne VANPEENE.

**OBJET** : Le Département est saisi d'une demande de garantie par l'Association Foncière de Tourcoing et Lys (AFTL), destinée au financement de l'aménagement d'un espace sportif au collège Sainte Marie de Pérenchies, pour un emprunt d'un montant de 550 000 € souscrit auprès du CIC Nord-Ouest.

Vu le rapport DFCG/2023/449

Vu l'avis en date du 11 décembre 2023 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

L'association a pour objectif, en collaboration avec les OGEC et les chefs d'établissements de soutenir l'enseignement catholique et de mettre à disposition des familles des établissements scolaires d'enseignement privé catholique, d'intérêt général et sans but lucratif.

**DECIDE à la majorité:**

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 550 000 € souscrit par l'Association Foncière de Tourcoing et Lys (AFTL) (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès du CIC Nord-Ouest afin de financer l'aménagement d'un espace sportif au collège Sainte Marie de Pérenchies selon les caractéristiques reprises dans le tableau ci-dessous :

Montant de l'emprunt	550 000 €
Durée	180 mois
Conditions financières	Taux fixe à 3,93% (TEG annuel de 3,97%)
Frais de dossier - commissions	1 650 €
Garanties	Cautions solidaire à 50 % du Département du Nord

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes correspondant à la délibération.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 47.

Madame DELRUE est membre du conseil d'administration du Collège Privé Saint Marie de Pérenchies. En raison de cette fonction, elle ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

60 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame DEROEUX.

Madame LETARD (porteuse du pouvoir de Madame DESCAMPS-MARQUILLY), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour cette prise de décision et il n'est pas tenu compte du pouvoir de Madame DESCAMPS-MARQUILLY pour cette affaire.

Monsieur PLOUY, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Vote intervenu à 17 h 48.

Au moment du vote, 59 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 13  
 Absents sans procuration : 9  
 N'ont pas pris part au vote : 1 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)  
 Ont pris part au vote : 72 (y compris les votants par procuration)

#### Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	72
Majorité des suffrages exprimés :	37
Pour :	66 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord !) – Madame BAILLEUL et Madame DECODTS, Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
 et par délégation,  
 La responsable du Service assemblées et contrôle  
 de la légalité  
 Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat  
 Public,

Vanessa VUJCIC

**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 18 décembre 2023**

OBJET : Le Département est saisi d'une demande de garantie par l'Association Foncière de Tourcoing et Lys (AFTL), destinée au financement de l'aménagement d'un espace sportif au collège Sainte Marie de Pérenchies, pour un emprunt d'un montant de 550 000 € souscrit auprès du CIC Nord-Ouest.

Par délibération DFCG/2019/129 du 29 avril 2019, l'Assemblée départementale a adopté le règlement d'octroi des garanties d'emprunt. Ainsi, la garantie du Département du Nord peut être accordée jusqu'à 100%, à un bénéficiaire ayant la capacité d'emprunter, pour un projet d'investissement réalisé sur le territoire du Nord, en concordance avec le champ des compétences de la collectivité. L'emprunt doit être classé 1A dans la charte de Gissler.

Le Département est saisi d'une demande de garantie par l'Association Foncière de Tourcoing et Lys (AFTL), destinée au financement de l'aménagement d'un espace sportif au collège Sainte Marie de Pérenchies, pour un emprunt d'un montant de **550 000 €** souscrit auprès du CIC Nord-Ouest.

Il est proposé à la Commission permanente :

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de **50%** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **550 000 €** souscrit par l'Association Foncière de Tourcoing et Lys (AFTL) (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès du CIC Nord-Ouest afin de financer l'aménagement d'un espace sportif au collège Sainte Marie de Pérenchies selon les caractéristiques reprises dans le tableau ci-dessous :

Montant de l'emprunt	550 000 €
Durée	180 mois
Conditions financières	Taux fixe à 3,93% (TEG annuel de 3,97%)
Frais de dossier - commissions	1 650 €
Garanties	Caution solidaire à 50 % du Département du Nord

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes correspondant à la délibération.

Loïc CATHELAIN  
Vice-Président